COMMUNICATION IMPORTANTE

Report de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 novembre 2020
Assemblée Générale Extraordinaire le 14 novembre 2020
en visioconférence ZOOM

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne pourra se tenir comme prévu initialement en présentiel dans le gymnase Chastanier le 7 novembre 2020 à 9h30, des mesures de confinement étant à nouveau en vigueur pour raison d'urgence sanitaire.

C'est pourquoi, conformément à l'ordonnance n° 2020-595 du 20 mai 2020 modifiant l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020, **cette Assemblée Générale Extraordinaire sera organisée en visioconférence via l'application ZOOM le SAMEDI 14 NOVEMBRE 2020 de 9H30 à 12H30**.

Ce format particulier impose quelques règles.

A réception de cette communication, et ce jusqu'au mardi 10 novembre 2020 inclus, vous devez impérativement informer l'AFUL par tout moyen de votre participation à distance et des mandats que vous détiendrez le cas échéant, de préférence depuis votre adresse mail, et/ou en déposant dans la boite à lettre de l'AFUL le coupon « **confirmation de présence** » ci-après annexé à la présente.

Les informations de connexion ZOOM seront les suivantes :

N° de réunion : 639 754 1261
Code secret : 14112020
Lien d'invitation web :
https://us04web.zoom.us/j/6397541261?pwd=Rk1JekRhVDBhZWdDYktjTE5MMkhQZz09

Un didacticiel vous sera transmis par mail prochainement, ainsi que les informations de connexions ci-dessus.

Cette visioconférence Zoom sera enregistrée à seule fin d'en établir le procès verbal, l'enregistrement sera confidentiel, et ne sera pas conservé au-delà de la publication dudit PV.

Le jour de la réunion, vous devrez vous connecter avant le début de la réunion, soit à partir de 9h00, le samedi 14 novembre 2020.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres de l'assemblée qui participeront à la visioconférence permettant leur identification.

Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas participer, mais que vous voulez être représentés, vous devrez déposer dans la boite à lettre de l'AFUL le pouvoir qui vous a été remis précédemment ou le coupon « **Pouvoir** » ci-après annexé à la présente, et ce jusqu'au mardi 10 novembre 2020 inclus.

L'AFUL Le Pré Yvelines se tient à disposition pour vous aider dans ce format inhabituel de réunion.

Emmanuel Bolusset
Président du Comité Syndical

AFUL Le Pré Yvelines – 10 rue Mauve 78990 ELANCOURT
Mail : aful.preyvelines@gmail.com
Tél. : 06 56 73 11 07

Coupon réponse,
à déposer dans la boite à lettre de l'AFUL du 10 rue Mauve jusqu'au 10 novembre 2020 inclus.

CONFIRMATION DE PRÉSENCE

Pour l'assemblée générale extraordinaire de l'AFUL de la résidence du Pré Yvelines

qui se tiendra le Samedi 14 novembre 2020 à 9 h30

en visioconférence Zoom

Je, soussigné(e),

Nom : ……. **Prénom :** ……..……..……..……...

Adresse : ……..……

Téléphone : ……

Adresse email : ……

confirme ma présence à ladite assemblée et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes sur les questions à l'ordre du jour.

Je confirme disposer d'un moyen informatique me permettant d'assister à ladite visioconférence Zoom.

Je confirme accepter que ladite visioconférence Zoom soit enregistrée à seule fin d'en établir le procès verbal.

Porteur de pouvoir : oui / non

Si oui, pour quelle(s) adresse(s) (numéro + rue) :

……..

……..

……..

……..

Fait à : …… le ……

Signature précédée de la mention manuscrite : Lu et approuvé

AFUL Le Pré Yvelines – 10 rue Mauve 78990 ELANCOURT
Mail : aful.preyvelines@gmail.com
Tél. : 06 56 73 11 07

Coupon réponse,
à déposer dans la boite à lettre de l'AFUL du 10 rue Mauve jusqu'au 10 novembre 2020 inclus.

POUVOIR

Il est rappelé qu'aux termes des statuts de l'AFUL et de la loi du 10/07/1965

- Toute personne ayant qualité de membre de l'AFUL pour assister à l'Assemblée Générale peut se faire représenter par un mandataire de son choix.
- Aucun mandataire ne peut détenir plus de 25 mandats.
- L'assemblée extraordinaire peut délibérer valablement si elle réunit au moins les trois quarts des membres de l'AFUL.
- Si le quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée entre le 21ème et le 36ème jour après la première réunion.

Les attributions de l'assemblée générale sont les suivantes :

- Elle délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour figurant sur la convocation.

(extrait du cahier des charges : statuts de l'AFUL)

Pour l'assemblée générale extraordinaire de l'AFUL de la résidence du Pré Yvelines

qui se tiendra le Samedi 14 novembre 2020 à 9 h30

en visioconférence Zoom

Je, soussigné(e),

Nom : ……. **Prénom :** ……..……..……..……...

Adresse : ……..……

Téléphone : ……

Adresse email : ……

donne pouvoir à :……..

demeurant à : ……..

Pour :
Assister à ladite assemblée et prendre part à toutes les délibérations et à tous les votes sur les questions à l'ordre du jour.
Signer toutes les feuilles de présence et tous procès-verbaux pour ratifier tout ce qui aura été fait en mon nom.

Fait à : …… le ……

Signature précédée de la mention manuscrite : Bon pour pouvoir

(NB) Il est recommandé de donner des instructions de vote précises sur chaque point de l'ordre du jour.

AFUL Le Pré Yvelines – 10 rue Mauve 78990 ELANCOURT
Mail : aful.preyvelines@gmail.com
Tél. : 06 56 73 11 07